

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de membres présents : 22
Nombre de votants : 22
Date de la convocation : 02 juillet 2024
Date de publication : 18 juillet 2024

Membres présents :

Monsieur Jean-Pascal FICHERE	Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET	Madame Joëlle LEPETZ
Monsieur Dominique MICHAUD	Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET	Monsieur Jacques PECHINOT
Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE	Monsieur Christophe MONNERET	Monsieur Thomas RYAT
Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY	Monsieur Jean-Yves ROY	Monsieur Julien STOLZ
Madame Nathalie JEANNET	Madame Séverine CALINON	Madame Hélène THEVENIN
Monsieur Olivier MEUGIN	Monsieur Jean-Luc CROISERAT	Monsieur Dominique TRONCIN
Monsieur Bernard GUERRIN	Madame Marie-Rose GUIBELIN	
Monsieur Grégory SOLDAVINI	Monsieur Maurice HOFFMANN	

Membres excusés :

Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE	Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX	Madame Isabelle MANGIN
--------------------------------	--------------------------------	------------------------

Décision DB27/24

Objet : Convention d'autorisation d'occupation du domaine public avec l'association En Vie d'Equilibre (EVE) pour l'utilisation du Gymnase Ernest Gagnoux à Saint-Aubin

Dans le cadre de son soutien aux clubs du territoire, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole met à disposition des clubs sportifs le Gymnase Ernest Gagnoux, rue de la Goulotte à Saint-Aubin.

Afin de pouvoir pratiquer des séances d'entretien physique et de développement personnel, l'association En Vie d'Equilibre (EVE) utilise le gymnase Ernest Gagnoux.

Une convention est consentie avec l'association à compter du 14 septembre 2024, reconduite de manière tacite pendant deux saisons sportives soit jusqu'au 07 juillet 2027, pour l'utilisation du gymnase Ernest Gagnoux à Saint-Aubin.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'autorisation d'occupation du domaine public avec l'association En Vie d'Equilibre (EVE) pour l'utilisation du Gymnase Ernest Gagnoux,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée afférente à la présente décision.

SCRUTIN POUR : 22
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente décision sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances / Commande Publique
- Pôle Sports
- Association En Vie d'Equilibre (EVE)

Fait à Villette-les-Dole, le 11 juillet 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Jean-Pascal FICHERE.

